Affiché le

Envoyé en préfecture le 15/09/2020 Recu en préfecture le 15/09/2020



55210 HEUDICOURT (MEUSE)

ID: 055-255500811-20200908-20_02_07-DE EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONITE SYNDICAL

Délibération N°: 20.02.07

Objet: ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

L'an Deux Mille vingt, le 8 septembre

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat - SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 20 août 2020, sous la présidence de M. Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M Philippe GERARDY.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Eix, Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Frémeréville-sousles-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Harville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués de :

La Communauté des communes Terres Touloises, la Commune de Liouville (Apremont la Forêt)

Nombre de délégués en exercice :

62

Nombres de membres présents :

59

Nombre de procurations : 0

Nombre de suffrages exprimés :

59

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Déroulement de l'élection des membres de la Commission d'appels d'Offres

Sous la présidence de M. Lionel JACQUEMIN, élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO).

Leur nombre est défini par l'article 1411-5 du CGCT, à savoir :

- Le Président du SIELL en tant que Président de la CAO de droit ;
- 3 membres titulaires;
- 3 membres suppléants.

Il a été rappelé que les membres titulaires et suppléants sont élus

- Au sructin de liste :
- À la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel;
- Au scrutin secret sauf accord unanimte contraire (article L 2121.21 du CGCT).

Se sont portés candidats au poste de membre titulaire de la CAO :

Nom	Prénom	Membre
	LISTE A	
JOYEUX	Laurent	WOEL
JOSSELIN	Sylvine	BOUQUEMONT
GUILBAUD	Jean-Paul	EIX

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT 55210 HEUDICOURT (MEUSE)

Reçu en préfecture le 15/09/2020 Affiché le

Envoyé en préfecture le 15/09/2020



ID: 055-255500811-20200908-20_02_07-DE EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CO

Se sont portés candidats au poste de membre suppléant de la CAO :

Nom	Prénom	Membre		
LISTE A				
BATTISTEL	Serge	VILLE EN WOEVRE		
POLIN	Jean-Patrick	BUXIERES sous les COTES		
ZINGERLE	Jean-Claude	VIGNEULLES		

Constantant que seuls 3 délégués se sont portés candidats au poste de membre titulaire et que seuls 3 délégués se sont portés candidats au poste de membre suppléant de la CAO, le Président, propose un vote à mains levées.

Au vu des éléments exposés par le Président, le Comité, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte, le vote à mains levées pour l'élection des trois (3) membres titulaires et des trois (3) membres suppléants de la CAO.

2) Proclamation de l'élection des 3 membres titulaire de la CAO

Nom / Prénom des membres titulaires de la CAO élus	
JOYEUX Laurent	
JOSSELIN Sylvine	
GUILBAUD Jean-Paul	

ont été proclamés membre titulaire de la CAO à l'unanimité.

3) Proclamation de l'élection des 3 membres suppléants de la CAO

Nom / Prénom des membres suppléants de la CAO élus	
BATTISTEL Serge	
POLIN Jean-Patrick	
ZINGERLE Jean-Claude	

ont été proclamés membre suppléant de la CAO à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

> Lionel JACQUEMIN Président du SIELL

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT Reçu en préfecture le 17/09/2020

55210 HEUDICOURT (MEUSE)

Affiché le

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CO DE 1055-255500811-20200908-D20_02_08-DE

Délibération N°: 20.02.08

Objet: DELEGATION DE POUVOIR

L'an Deux Mille vingt, le 8 septembre

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat - SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 20 août 2020, sous la présidence de M. Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M Philippe GERARDY.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Braquis. Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Eix, Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Frémeréville-sousles-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués de :

La Communauté des communes Terres Touloises, la Commune de Liouville (Apremont la Forêt)

Nombre de délégués en exercice : 62 Nombres de membres présents : 59

Nombre de procurations : 0 Nombre de suffrages exprimés : 59

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Dans un souci d'efficacité et de réactivité du syndicat en matière de commande publique et de gestion courante, Monsieur le Président propose d'utiliser la faculté prévue au Code Général des Collectivités Territoriales, article L5211-10, et demande aux membres du syndicat de définir les limites de la délégation de pouvoir.

Le Président, Lionel JACQUEMIN, sollicite le comité syndical une délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- De l'approbation du compte administratif;
- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances :
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un syndicat à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Et autres mentionnées dans l'article L5211-10.

Le Président informe le comité qui'il rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque comité,

Reçu en préfecture le 17/09/2020 Affiché le

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Berger Levrault

55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COL

ID: 055-255500811-20200908-D20_02_08-DE

Le comité syndical, après en avoir délibéré à à l'unanimité, décide et octroie au Président, pour toute la durée de son mandat, une délégation de pouvoir pour :

- Toute demande de subventions / aides,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et uniquement après accord de la commission d'appels d'offres et selon les règles de passation et d'attribution de la commande publique au sein du SIELL,
- Ester en juster ou représenter le SIELL pour toute affaie relative à des actions en justice,
- Toute décision nécessaire au bon fonctionnement des services Eau et Assainissement du SIELL ; à l'exception de celles mentionnées et listées dans l'article L5211-10.

Le comité syndical demande que le Président rende compte lors de chaque réunion du comité syndical des décisions qu'il a prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 5211-10 du C.G.C.T.).

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

> Lionel JACQUEMIN, Président du SIELL

12 Tax 0 12 29

13 Tax 0 29 89 53 90

14 EUDICO

Reçu en préfecture le 12/10/2020 Affiché le

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

ID: 055-255500811-20200908-20_02_09BIS-DE



55210 HEUDICOURT (MEUSE) EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CON

Délibération N°: 20.02.09-BIS

Objet: INDEMNITES DU PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

ANNULE et REMPLACE la délibération n°20.02.09

L'an Deux Mille vingt, le 8 septembre

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat - SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 20 août 2020, sous la présidence de M. Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M Philippe GERARDY.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Eix, Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Frémeréville-sousles-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués de :

La Communauté des communes Terres Touloises, la Commune de Liouville (Apremont la Forêt)

Nombre de délégués en exercice :

Nombres de membres présents :

59

Nombre de procurations : 0

Nombre de suffrages exprimés :

59

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu l'article R.5212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu les délibérations du 8 septembre 2020 constatant l'élection du Président et des deux Vice-Présidents,
- Considérant :
 - Qu'il appartient au comité syndical de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
 - Que pour un syndicat mixte fermé regroupant une population comprise entre 10 000 et 19 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité :
 - Du Président ne peut dépasser 21,66% de l'indice brut terminal de la fonction publique:
 - D'un Vice- Président ne peut dépasser 8,66% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil syndical décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités du président et des 2 vice-présidents, avec effet au 8 septembre 2020, comme suit :

- Le Président en poste : 21,66% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Les Vice-Présidents en poste : 8,66% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

> Lionel JACQUEMIN Président du SIELI

55210 HEUDICOURT (MEUSE)

Envoyé en préfecture le 15/09/2020 Recu en préfecture le 15/09/2020 Affiché le

ID: 055-255500811-20200908-20_02_10-DE EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT - SIELL

55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°: 20.02.10

Objet : ADHÉSION DE LA COMMUNE D'HERBEUVILLE

L'an Deux Mille vingt, le 8 septembre

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 20 août 2020, sous la présidence de M. Roger FABE, doyen d'âge.

Secrétaire de séance : M Philippe GERARDY.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Eix, Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Frémeréville-sousles-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués de :

Communauté des communes Terres Touloises , Commune de Liouville (Apremont la Forêt)

Nombre de délégués en exercice : Nombres de membres présents : 62 59

Nombre de procurations : 0 Nombre de suffrages exprimés : 59

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal d'alimentation des Eaux Laffon de Ladebat,
- VU les arrêtés préfectoraux et inter préfectoraux des 23 février 1949, 21 décembre 1953, 23 mai 1957, 24 juin 1960, 16 mai 1961, 26 septembre 1963, des 12 et 19 mai 1967, 12 mai 1969, 4 juillet 1973, 31 janvier 1974, 2 décembre 1974, 31 décembre 1975, 9 janvier 1978, 14 décembre 1978, des 3 et 10 janvier 1979, n°85-3220 du 11 octobre 1985, n°91-2436 des 7 juin et 1er juillet 1991, n°99-2594 du 26 octobre 1999, n°03-3161 des 8 et 18 décembre 2003, n°06-186 des 11 et 27 janvier 2006, n°08-0319 des 10 janvier et 7 février 2008, n°08-2182 des 21 et 29 août 2008, n°2016-2286 du 17 octobre 2016, n°2017-233 du 3 février 2017, n° 2018-769 du 13 avril 2018, n° 2018-1917 du 17 août 2018, n°2019-2139 du 5 septembre 2019 et n°2020-1140 du 12 juin 2020 modifiant l'arrêté préfectoral du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Henri Laffon de Ladebat et validant les nouveaux statuts qui devient Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat - SIELL
- VU la délibération du conseil municipal d'Herbeuville sollicitant son adhésion au SIELL et le transfert, à compter du 1er Janvier 2021, de la compétence Eau.

Considérant que l'intégration dans le périmètre du SIELL de cette commune est de nature à renforcer la compétence exercée par le syndicat, le Président propose d'accepter l'adhésion de la commune d'Herbeuville, et le transfert des compétences production / distribution de cette commune à compter de la date de l'arrêté préfectoral.

Le Président propose également de modifier les statuts du SIELL, chapitre 1 – Composition, en y ajoutant la commune d'Herbeville.

Reçu en préfecture le 15/09/2020 Affiché le

Envoyé en préfecture le 15/09/2020

55210 HEUDICOURT (MEUSE)

ID: 055-255500811-20200908-20_02_10-DE EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité :

- L'adhésion de la commune d'Herbeuville telle que mentionnée ci-dessus,
- Le transfert de la compétence Eau de cette commune vers le SIELL dès validation par arrêté préfectoral, précise qu'il s'agit d'un transfert en pleine propriété (transfert de l'actif et du passif) des installations intercommunales et d'une mise à disposition des infrastructures de distribution, et ce, en application des articles L1321-1, 2 et 5 du CGCT,
- Que le Président signe la convention d'adhésion et de transfert de la compétence Eau et tout document s'y rapportant, en application des nouveaux statuts du SIELL suivant le chapitre 8.
- De modifier les statuts et notifier la présente délibération à chacune des collectivités membres du Syndicat Mixte des Eaux Laffon de Ladebat reconnu sous l'acronyme SIELL, qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette adhésion. En l'absence de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

et charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

> Lionel JACQUEMIN, Président du SIELL

55210 HEUDICOURT (MEUSE)

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CO ID: 055-255500811-20200908-2020_02_11-DE

Délibération N°: 20.02.11

Objet : ÉTUDES ET TRAVAUX AEP COMMUNE DE RANZIÈRES - DEMANDES DE SUBVENTION

L'an Deux Mille vingt, le 8 septembre

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat — SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 20 août 2020, sous la présidence de M. Roger FABE, doyen d'âge. Secrétaire de séance : M Philippe GERARDY.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Eix, Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Harville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués de :

Communauté des communes Terres Touloises ,Commune de Liouville (Apremont la Forêt)

Nombre de délégués en exercice :

62

Nombres de membres présents :

59

- Nombre de procurations : 0

Nombre de suffrages exprimés :

59

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le budget d'investissement 2020 voté et accepté par le comité le 10 mars 2020,
- VU le rapport détaillé des travaux programmés sur la commune de Ranzières,

Le Président propose et demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention et d'accepter tout versement d'aide financière accordée de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL pour le dossier de sécurisation et rénovation des réseaux AEP de la commune de Ranzières.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

- Valide le plan de financement déposé à la Sous-Préfecture de Comemrcy dans le cadre de la demande de subvention DSIL,
- Autorise le Président à déposer tout dossier de demande de subvention auprès de l'État, la Région, le Département et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et accepte tout versement d'aide financière accordée aux études et travaux pour le dossier de sécurisation et rénovation des réseaux AEP de la commune de Ranzières.
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

> Lionel JACQUEMIN, Président du SIELL

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Affiché le



55210 HEUDICOURT (MEUSE) EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COI

ID::055-255500811-20200908-2020 02 12-DE

Délibération N°: 20.02.12

Objet : ACHAT D'UNE CITERNE SUR CHÂSSIS AGRAIRE - DEMANDES DE SUBVENTION

L'an Deux Mille vingt, le 8 septembre

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat - SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 20 août 2020, sous la présidence de M. Roger FABE, doyen d'âge.

Secrétaire de séance : M Philippe GERARDY.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Eix, Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Frémeréville-sousles-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués de :

Communauté des communes Terres Touloises, Commune de Liouville (Apremont la Forêt)

Nombre de délégués en exercice :

Nombres de membres présents :

59

Nombre de procurations : 0

Nombre de suffrages exprimés :

59

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose qu'au vu du contexte de sécheresse actuelle et une 7ème année consécutive de déficit hydrique, le SIELL est sollicité pour servir de point d'accès en eau potable pour les communes qui en feraient la demande via une alimentation par camion-citerne. Le SIELL disposant d'ouvrages AEP structurants et d'une eau de qualité, il peut être un point d'appui et de soutien pour les services d'eau communaux et intercommunaux qui rencontrent des difficultés de production.

Le contexte très rural des services d'eau meusiens rend parfois impossible l'accès aux ouvrages de stockage pour un dépotage par camion-citerne, d'où la proposition du Président de se doter d'une citerne d'une contenance de 15 m3 sur châssis agraire pour le transport entre les points de remplissage du SIELL ou autres services et les points de dépotage des communes et services d'eau demandeurs.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées concernant l'achat d'une citerne pour réaliser du transport d'eau entre les sites du SIELL et les services d'eau qui en feraient la demande, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

- Autorise le Président à procéder à l'achat d'une citerne sur châssis agraire ;
- Autorise le Président à déposer tout dossier de demande de subvention auprès de l'État, la Région, le Département et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et accepte tout versement d'aide financière accordée à l'achat de cette citerne agraire ;
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

Lionel JACQUEMIN Président du SIELI

55210 HEUDICOURT (MEUSE)

Envoyé en préfecture le 17/09/2020 Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le



ID: 055-255500811-20200908-2020_02_13-DE EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COI

Délibération N°: 20.02.13

Objet: VENTE VÉHICULE - CE 164 PH

L'an Deux Mille vingt, le 8 septembre

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat - SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 20 août 2020, sous la présidence de M. Roger FABE, doyen d'âge.

Secrétaire de séance : M Philippe GERARDY.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville). Eix. Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Frémeréville-sousles-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Harville, Hennemont , Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche. Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués de :

Communauté des communes Terres Touloises , Commune de Liouville (Apremont la Forêt)

Nombre de délégués en exercice :

Nombres de membres présents :

59

Nombre de procurations : 0

Nombre de suffrages exprimés :

59

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président, informe le comité Syndical que le véhicule Jumper immatriculé CE 164 PH est hors d'usage en raison de problèmes mécaniques sur plusieurs organes du moteur et boîte à vitesse et au vu du montant important des travaux et réparations pour sa remise en état, il a été procédé à l'achat d'un nouveau véhicule. Le Président propose donc la vente en l'état du véhicule hors d'usage au prix de 500 € nets.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées concernant la vente du véhicule Jumper immatriculé CE 164 PH, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

- Autorise le Président à procéder à la vente dudit véhicule en l'état au prix de 500 € nets ;
- Charge le Président de sortir ledit véhicule de l'actif;
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

Lionel JACQUEMIN,

Président du SIELL